



Synthèse des observations du public

Arrêté modifiant l'arrêté ministériel du 13 avril 2010 modifié relatif à la prévention des risques présentés par les stockages d'engrais solides à base de nitrate d'ammonium soumis à autorisation au titre de la rubrique 4702 et les stockages de produits soumis à autorisation au titre de la rubrique 4703 et l'arrêté du 6 juillet 2006 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 4702

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère en charge de l'environnement (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 09/06/2016 au 30/06/2016 inclus. Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, une synthèse de ces observations est dressée dans le présent document.

Aucune observation n'a été émise.